

« Ce qui rend libre, ce n'est pas le travail mais c'est la dignité qu'il confère »

(Joseph Wresinski – Fondateur de ATD Quart Monde)

Et si on n'avait pas tout essayé pour lutter contre le chômage de longue durée ?

Personne n'est inemployable

Ce n'est pas le travail qui manque

Ce n'est pas l'argent qui manque



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

Projet Emergent de Bouffémont-Moisselles (95)

Aout 2019

Faire de l'emploi un bien commun !

C'est le défi que le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée entend relever.

Cette initiative novatrice initiée par ATD Quart Monde conjugue développement économique d'un territoire, lien social et suppression du chômage de longue durée, sans surcoût pour la collectivité

Elle vise à transférer le coût social du chômage de longue durée vers des emplois en CDI qui répondent à des besoins locaux non satisfaits.

En seulement deux ans, les 10 territoires habilités dans le cadre d'une première expérimentation (loi du 29/02/2016) ont permis d'embaucher 800 personnes et d'offrir des services supplémentaires à leur population.

Notre territoire de Bouffémont-Moisselles, de 8000 habitants à 25 km au nord de Paris dans le Val d'Oise, est candidat pour la deuxième loi d'expérimentation prévue pour début 2020.

Fortement mobilisé depuis 2016, il met les personnes privées d'emploi au cœur de son projet autour des élus locaux, des partenaires sociaux et des acteurs économiques.

Notre association organise déjà de nombreuses actions (identification et accueil des chômeurs, réunions hebdomadaires, développement personnel, ateliers, programme de formation...).

Pendant cette période de préfiguration, elle doit également mener plusieurs chantiers de front liés à la préparation du projet et au démarrage de premières activités.

Parce que l'on n'a pas tout essayé concernant le chômage de longue durée, nous proposons de mutualiser les énergies et de créer une dynamique territoriale.

SOMMAIRE

L'expérimentation nationale	2
Le projet de Bouffémont-Moisselles	3
Ses moyens disponibles et son organisation	4
Des actions déjà mises en place.....	5
Une évaluation de l'impact sociétal	7
Présentation du dispositif national.....	9

Annexes

Fiches « Activité » de Bouffémont -Moisselles	16
« Initiation à l'Agriculture Urbaine »	17
« Mobilité – Pedibus »	19
« Mobilité – Transport personnes isolées »	20

A côté des emplois privés et publics, l'expérimentation propose un nouveau cadre pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, par la création d'emplois pérennes, utiles et de proximité, en partie financés par la réallocation des coûts du chômage de longue durée.

L'expérimentation nationale

L'expérimentation s'inscrit dans un pays où les choix d'organisation économique permettent à une majeure partie de la population d'obtenir un emploi et de vivre dignement, mais où plusieurs millions de personnes sont privées d'emplois ou sont contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

Ce projet, initié par ATD Quart Monde, entre dans le cadre de la loi d'expérimentation territoriale 2016-231 du 29 février 2016, et se fonde sur trois constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

Personne n'est inemployable

Chacun a développé au cours de sa vie des savoir-faire et des compétences.

Ce n'est pas le travail qui manque

C'est l'emploi qui manque, de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits.

Ce n'est pas l'argent qui manque

Le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend en charge.

La démarche consiste à créer des Entreprises à But d'Emplois (EBE) pour répondre à des besoins non encore satisfaits car peu solvables, auprès de collectivités, d'entreprises, de particuliers... Ces emplois en CDI, rémunérés au SMIC, sont financés grâce à la réorientation des coûts de la privation d'emploi et par la vente des services et travaux réalisés. Les activités proposées viennent en supplément de celles existantes et ne concurrencent en aucun cas les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Les objectifs de l'expérimentation sont les suivants :

- montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire (maximum 10,000 hab), sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire,
- observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique,
- vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées (Entreprises à But d'Emplois).



Le projet de Bouffémont-Moisselles

Sa genèse

Le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée de Bouffémont-Moisselles a été initié en 2016 par un collectif de citoyens essentiellement de Bouffémont et de Moisselles, tous déjà impliqués dans des associations d'accompagnement des personnes privées d'emploi (SNC, ...), ou liées à la transition écologique (ADREC,...) ou à la solidarité internationale.

L'association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée de Bouffémont-Moisselles est créée le 31 mars 2018 afin de porter opérationnellement cette expérimentation. Elle est structurée autour d'un chef de projet (en mécénat de compétence auprès de Veolia) et de 7 bénévoles actifs.

Le Territoire :

D'une population totale de près de 8000 habitants (Bouffémont : 6 205 personnes - Moisselles : 1 424 personnes), le territoire semi-urbain en bordure de la forêt de Montmorency, est situé dans le département du Val d'Oise (95), à environ 25 km au nord de Paris.

A fin 2018, Pôle Emploi avait recensé sur les communes de Bouffémont et de Moisselles 241 chômeurs de longue durée. Il convient également de prendre en compte les personnes n'étant plus enregistrées par Pôle Emploi (estimées à +40% sur la base des 10 premières expérimentations). **Soit un total de plus de 330 personnes concernées par ce projet.**

D'autre part, 84 familles (72 à Bouffémont et 12 à Moisselles) bénéficiaient du RSA à fin 2018.

Le soutien des collectivités locales et des partenaires sociaux

Fort de cette initiative citoyenne, le projet de territoire a fait l'objet d'un soutien actif de trois collectivités locales du territoire au travers de délibérations spécifiques afin de porter sa candidature à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » dans le cadre de la deuxième loi d'expérimentation attendue pour fin 2019 : La Communauté d'agglomération de Plaine Vallée (18 communes), la Commune de Bouffémont et la Commune de Moisselles

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) du projet s'est réuni à six reprises entre septembre 2017 et juin 2019. Y ont notamment participé :

- Les élus locaux (M. Dominique Da Silva, Député de la circonscription ; Mme Véronique Ribout, Maire de Moisselles ; M. Claude Robert, Maire de Bouffémont ; Mme Emilie Ivandekics, Vice-présidente du Conseil Départemental...)
- Des acteurs de la politique de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Mission locale, Cap emploi, Mission insertion, Service Départemental de la Vie Sociale, Tremplin 95 et Plaine de Vie)
- Des partenaires sociaux (Assistants sociaux de la CAF, de AAF, IMAJ)
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bouffémont
- La Direccte (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- Des entreprises (Établissement Jacques ARNAUD, MAIF, Le Mesnil, ...)

Ses moyens disponibles et son organisation

L'Equipe-Projet est composée à ce jour d'un Responsable Projet (en mécénat de compétence), du collectif initiateur de la démarche (7 personnes très investies) et probablement d'un Service Civique à accueillir durant le 2eme semestre 2019.

Les services des collectivités partenaires de l'expérimentation sont également mobilisés pour des mises à disposition partielles de leur personnel sur le projet (mise à disposition d'une Assistante Sociale à temps partiel par la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée)

Les services de l'état (Missions insertion, Pole-Emploi, DIRECCTE,...) sont sollicités pour appuyer le projet sur des sujets techniques spécifiques et pour informer les personnes privées d'emploi enregistrées dans leur registre.

Concernant les locaux, la Commune de Bouffémont a mis gracieusement à disposition de l'association depuis début avril 2019, des bureaux nous permettant d'avoir un lieu d'accueil et d'échanges pour les personnes privées d'emploi et les membres de l'Equipe Projet.

Les chantiers sont traités par les membres de l'Equipe Projet et par les personnes privées d'emploi déjà fortement investies dans cette phase de préparation du projet (une douzaine de personnes au 1^{er} Juin 2019).

Leur pilotage est principalement assuré au travers d'un format en co-construction :

- Les « réunions du Lundi », réunions hebdomadaires qui réunissent l'Equipe Projet et les personnes privées d'emploi volontaires durant lesquelles sont discutées les activités à développer durant la période de préfiguration, l'organisation de rendez-vous auprès d'acteurs économiques du territoire, etc....
- Les « réunions du Vendredi », réunions hebdomadaires qui réunissent l'Equipe Projet essentiellement autour de son mode de fonctionnement sur le projet.
- Des réunions spécifiques ou visites auprès des acteurs économiques, politiques ou de l'insertion du territoire, sont organisées dans la mesure des disponibilités de chacun et si possible en binôme (une personne de l'Equipe Projet avec une personne privée d'emploi)

Plus généralement, cette organisation doit permettre aux personnes privées d'emploi de s'approprier progressivement le projet et d'initier une dynamique d'esprit d'équipe, deux points essentiels en préalable au démarrage de la future Entreprise à But d'Emplois (EBE)

Des actions déjà mises en place

Durant la période de préfiguration (préalable à la création de l'Entreprise à But d'Emploi prévue pour le 2eme semestre 2020), plusieurs actions ont été mises en œuvre :

Un accompagnement des personnes privées d'emploi :

Elles concernent particulièrement leur bien-être et le développement de leur compétence :

- Sophrologie : 8 séances gratuites organisées entre janvier et mai 2019 avec pour objectifs pour les participants de se détendre et de gagner en confiance
- Ateliers artistiques : 8 séances gratuites d'une demi-journée planifiées au 2eme semestre 2019, sur la découverte de la gravure et de photographie. Ces ateliers permettent de sensibiliser à regarder autrement, de stimuler la curiosité, de l'intérêt de développer l'imaginaire, d'être acteur, de renforcer la confiance en soi, de mieux se connaître.
- Programmes de formations : En partenariat avec l'école de formation du numérique WebForce3 et avec le support de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée, mise en œuvre pour début 2020 d'un programme de formation de 6 mois pour devenir « référent du digital ». Ce programme permettra également d'œuvrer à la transformation numérique des TPE du territoire au travers des stages pratiques à réaliser dans le cadre de cette formation.
- Accompagnement des chômeurs dans leur recherche d'emplois : identification de postes, rédaction de CVs, préparation aux entretiens d'embauche, ouverture des CPF, ...

Des premiers services ou travaux :

En préalable à la création de la future EBE, trois activités à faible impact financier ont été identifiées afin d'initier auprès des personnes privées d'emploi une dynamique de groupe et de mieux évaluer les besoins en formation :

L'agriculture urbaine : En prévision de l'exploitation prochaine d'une parcelle agricole d'un hectare, plusieurs mini-parcelles sont en cours de mise à disposition par la commune de Bouffémont ou par des particuliers afin de démarrer des activités de maraichage, de fleurs et de culture de PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) ayant pour principale caractéristique d'être très consommatrice de main d'œuvre peu qualifiée (d'où l'intérêt pour notre projet).

Durant cette phase d'initiation, la production maraichère permettra une rétribution en nature des bénévoles, dans l'attente de la création de l'EBE.

Mobilité des jeunes enfants vers les activités sportives & culturelles : A partir d'octobre 2019, un Pedibus permettra chaque fin d'après-midi de la semaine, de faciliter l'accès des jeunes enfants de moins de 12 ans depuis les 3 écoles primaires de Bouffémont vers les activités sportives et culturelles du territoire (leurs parents n'étant pas encore rentrés de leur travail)

Mobilité des personnes isolées : Grace au don d'un véhicule par ADP, une mini-navette assurera pendant les heures creuses (de 9h30 à 16h30) le transport de personnes isolées entre les bourgs des deux communes et la gare SNCF (mise en place fin 2019).

D'autres activités, telles que le tri de déchets ménagers, une Ressourcerie, une conciergerie citoyenne, ...sont également à l'étude pour une mise en œuvre début 2020.

Enquête auprès des habitants :

Afin de mieux identifier les services et travaux utiles actuellement non satisfaits sur les territoires de Bouffémont et de Moisselles, une enquête en porte à porte est en cours depuis juin dernier. Cette enquête, réalisée en binôme (une personne de l'Equipe Projet avec une personne privée d'emploi) permettra également de faire connaître le projet auprès des habitants. Il permettra aussi d'identifier les personnes isolées, ou sans emploi.

*« Personne n'est inemployable, rejoignez ce projet incroyable !
Un territoire sans chômage, ce n'est pas un mirage.
Pour cela, il faut juste du courage et y croire.
Un projet de loi, chacun y met de soi, terminé l'entre soi !
Un emploi pour tous, c'est un droit ; crions tous d'une seule voix.
Regarde- moi, que vois-tu en moi ? Un assisté, sans emploi.
Ton regard est un poignard.
Brisons le barrage, plus de travailleurs et de chômeurs,
Juste des êtres humains, main dans la main, œuvrant pour de meilleurs lendemains.
Face à la misère, unis et fiers pour le bien commun.
Semons l'espoir sur tous les territoires. »*

Texte de Jean-Aurélien du territoire zéro chômeur de Bouffémont-Moisselles

Une évaluation de l'impact sociétal

En parallèle à la mise en dynamique du collectif impliqué dans ce projet, il convient également de mettre en place les outils permettant d'évaluer l'impact sociétal d'un tel projet sur le territoire. Et ce, de manière quantitative mais aussi qualitative.

Outre la mesure de l'atteinte des objectifs « comptables » du projet (atteinte de l'exhaustivité, soutenabilité économique du projet, ...), il convient aussi de s'attacher à mesurer l'impact sociétal du projet sur son territoire et notamment par exemple sur les composantes suivantes :

- Les acteurs de l'expérimentation (personnes privées d'emploi, salariés, habitants) : mesurer les effets du projet sur l'employabilité et la non-sélection à l'embauche, la qualité des emplois créés, la re-inclusion sociale des salariés,...
- Les habitants du territoire : mesurer l'utilité des travaux accomplis, l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire, le développement des liens sociaux,....
- Les institutions qui en sont parties prenantes : mesurer le rôle du Comité Local en matière de mobilisation des acteurs, régulation de la concurrence, dynamisme du territoire, ...

Or, l'expérimentation et son évaluation commence au moment où débute la mobilisation du territoire, soit durant cette période actuelle de préfiguration pour le cas de Bouffémont-Moisselles.

Des premiers contacts ont été initiés auprès d'institutions privées, d'universités et de consultants spécialisés afin de constituer un groupe de travail ayant pour objectif de produire d'ici le 4eme trimestre 2019, un protocole d'évaluation d'impact sociétal qualitatif et quantitatif du projet de Bouffémont-Moisselles.



Annexes

Annexe 1

Présentation du dispositif national

1. Constats fondateurs de l'expérimentation

Personne n'est inemployable

Depuis de longues années, l'Insertion par l'Activité Economique et le Travail Adapté ont montré qu'à condition d'adapter l'emploi et les conditions de travail, l'immense majorité des personnes – y compris parmi celles qui sont considérées comme les plus éloignées de l'emploi – pouvait occuper un emploi utile, fournir un service ou réaliser une production.

Certes, ces personnes ont de moins en moins accès à un marché du travail devenu de plus en plus sélectif. Ce qui est en jeu, c'est plus la capacité des entreprises à employer ces personnes compte tenu des emplois offerts, plus que l'employabilité de celles-ci.

Représentant une grande diversité sociale et culturelle, ces personnes ont des compétences et des savoir-faire.

Ce n'est pas le travail qui manque

En France, entre 2 et 3 millions de personnes sont durablement privées d'emploi.

Cette expérimentation est une réponse à la pénurie d'emplois : si les emplois manquent, ce n'est pas le travail qui manque. L'observation et l'expérience montrent qu'il existe selon les territoires une multitude de besoins non satisfaits et de travaux utiles qui aujourd'hui localement ne sont pas ou plus réalisés, simplement parce qu'ils ne sont qu'insuffisamment lucratifs pour le marché, ou que localement une offre ne s'est pas organisée pour y répondre.

Bien évidemment, le co-financement d'emplois par la collectivité ne doit pas se traduire par des réductions d'emplois. Il s'agit donc de créer des emplois supplémentaires avec un impact négligeable sur les emplois existants, et dont l'effet global, toutes choses étant égales par ailleurs, sera fortement positif.

Ce n'est pas l'argent qui manque

Enfin, la privation d'emploi a un coût pour la société qu'il serait préférable d'utiliser pour financer les emplois manquants. Le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner pour la collectivité :

- des dépenses directes, notamment :
 - minima sociaux, en particulier ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) et RSA (Revenu de Solidarité Active),
 - coût de l'accompagnement assuré par Pôle Emploi, les composantes territoriales du service public de l'emploi et les collectivités territoriales,
 - coût de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi,
 - allocations chômage,
- des coûts induits, par exemple :
 - coût des soins rendus nécessaires par la dégradation de l'état de santé liée au chômage,
 - coût de l'aide sociale à l'enfance quand la précarité de l'emploi fragilise la famille,
 - coût des incivilités liées à la situation de chômage de longue durée,
- des manques à gagner pour l'Etat (impôts), les caisses de sécurité sociale (cotisations sociales) et des manques à gagner pour l'économie.

1. Les principes fondamentaux

L'expérimentation vise la réalisation du préambule de la Constitution de 1946 qui affirme : "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi",

En découlent les principes fondamentaux de l'expérimentation à conduire :

- l'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire, sans exception ; les personnes concernées par l'expérimentation sont les demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur éventuel contrat de travail a pris fin, qu'ils soient inscrits ou non sur la liste établie par Pôle Emploi, qui sont privés d'emploi depuis plus d'un an et qui sont domiciliés depuis au moins six mois dans un des territoires participant à l'expérimentation,
- l'embauche non sélective : aucune sélection ne doit limiter les recrutements, ce qui implique pour les employeurs de proposer des travaux en fonction des capacités des personnes,
- le recours au contrat à durée indéterminée de droit commun (CDI) : l'objectif est d'apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la précarité,
- l'emploi-formation : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'augmenter leurs chances de trouver un autre emploi, ce qui passe par l'acquisition de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue...
- l'emploi à temps choisi : le projet se fixe pour objectif de proposer à toutes les personnes embauchées un emploi à temps choisi (et donc à temps plein pour celles qui le souhaitent).

2. L'organisation de l'expérimentation

L'expérimentation est composée des organes suivants :

- **le fonds d'expérimentation territoriale** contre le chômage de longue durée qui rassemble les cofinancements nécessaires (qui se justifient par les économies réalisées du fait de la résorption du chômage de longue durée sur le territoire expérimental) et qui anime et vérifie la création locale d'emplois supplémentaires et l'emploi formation de chômeurs de longue durée,
- **le Comité Local** qui rassemble tous les partenaires désirant engager leur territoire dans l'expérimentation d'un « plein emploi » volontaire. Il précise les objectifs locaux du projet, ainsi que les moyens mis en œuvre dans un plan d'action. Il met en œuvre le projet expérimental dont il assure le pilotage,
- **les Entreprises à But d'Emploi (EBE)**, entreprises conventionnées qui contractualisent avec le Comité Local et le fonds d'expérimentation pour recruter en CDI à temps choisi, les chômeurs de longue durée qui leur sont présentés. En contrepartie de cette mission elles reçoivent du fonds d'expérimentation une participation au financement des emplois ainsi créés.

3. Les résultats escomptés

Il est attendu un quadruple impact positif de la mise en œuvre de "l'expérimentation territoriale pour résorber le chômage de longue durée" :

- **au niveau des personnes concernées** : une amélioration du bien-être et des conditions de vie pour elles-mêmes et leur famille, induite par des revenus plus importants mais aussi par tout ce que peut apporter de positif le fait d'avoir un emploi durable : sentiment d'utilité, confiance en soi, statut social, lien social...

- **au niveau du territoire :**

- le développement de services utiles aux habitants, aux institutions et aux entreprises du territoire,
- un poids plus important de l'économie locale non délocalisable dans l'ensemble de l'économie du territoire, et donc davantage de stabilité économique,
- une amélioration de la qualité de vie, notamment environnementale, car très probablement une partie des travaux réalisés se situeront dans ce domaine.

- **au niveau des entreprises, employeurs et acteurs économiques du territoire :**

- davantage de productions ou services locaux, répondant à leurs besoins,
- une main d'œuvre potentiellement disponible en emploi – formation, mieux formée et mieux préparée aux enjeux et contraintes de la vie économique,

- **au niveau des finances publiques** et de l'économie globale :

- davantage de cotisations sociales et de mieux-être permettant un meilleur équilibre des comptes de l'assurance chômage et de la sécurité sociale,
- davantage de pouvoir d'achat et de confiance dans l'avenir pour les personnes ayant retrouvé un emploi, ce qui devrait induire une relance de la consommation,
- la validation de l'hypothèse selon laquelle tout ou partie des dépenses de la collectivité pour subvenir aux besoins des demandeurs d'emploi peut être réallouée à la création d'emplois socialement utiles sans surcoût pour la même collectivité.

4. Le dispositif opérationnel permettant l'expérimentation

L'expérimentation requiert :

- La création d'un Comité Local et la mobilisation exhaustive des acteurs
- L'identification des personnes durablement privées d'emploi
- L'identification des travaux utiles sur le territoire
- La création d'une ou plusieurs EBE

5.1 La création d'un Comité Local et la mobilisation exhaustive des acteurs

L'objectif est, dès le début de l'expérimentation et en préalable à la création de l'EBE, de créer un collectif porteur du projet, associant les acteurs du territoire prêts à s'impliquer pour qu'il réussisse. **Cette phase d'explication du projet et de mobilisation de l'ensemble des acteurs est très importante ; elle conditionne la réussite du projet.** À noter que le comité peut être élargi après sa création, par exemple, si l'identification des demandeurs d'emploi de longue durée et des besoins du territoire décrits ci-après fait apparaître de nouveaux acteurs motivés par les objectifs du projet. A la création de l'EBE, il devient l'instance de régulation entre les acteurs socio-économiques du territoire et l'EBE (organisation de la coopération avec l'économie locale : nature des activités de l'EBE, tarification de ces activités...).

5.2 L'identification des personnes durablement privées d'emploi

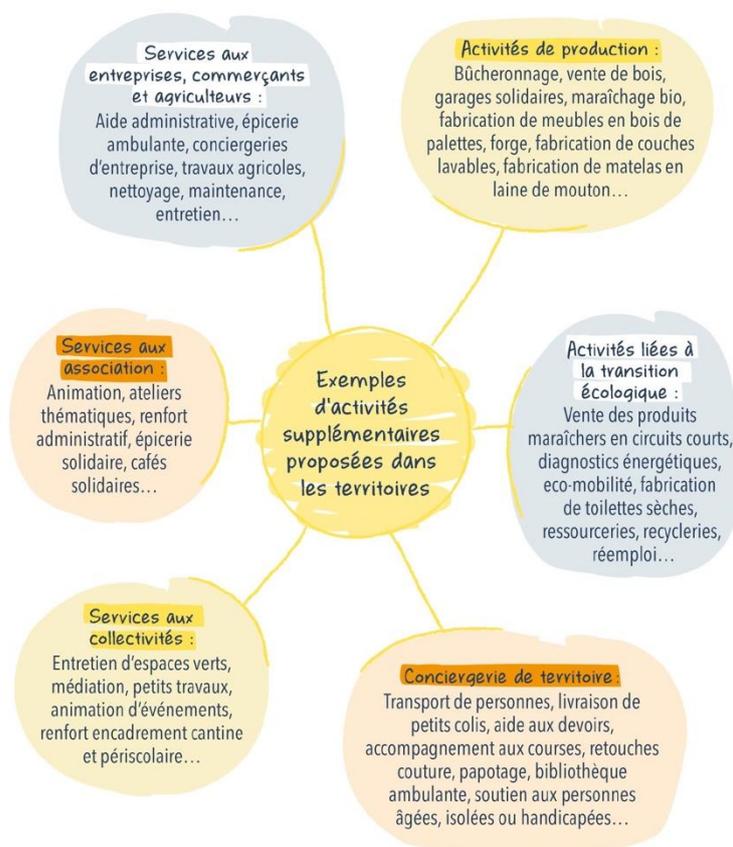
Il s'agit d'identifier toutes les personnes durablement privées d'emploi immédiatement disponibles. Ce travail doit être effectué avec les composantes territoriales du service public de l'emploi et prioritairement avec Pôle Emploi. Il doit également mobiliser les ressources des acteurs sociaux du territoire pour identifier les personnes qui ne seraient pas déjà inscrites. Ensuite, avant toute recherche des travaux à réaliser, il est essentiel de commencer par rencontrer les personnes concernées, afin d'identifier avec chacun leur expérience, leurs aspirations et leurs potentiels en matière de travail. Il serait en effet inutile de s'intéresser à des travaux que personne n'est en capacité de réaliser et, à l'inverse, les compétences particulières de certains demandeurs d'emploi de longue durée peuvent permettre d'identifier certaines activités à développer.

5.3 L'identification des travaux utiles sur le territoire

Il s'agit de rechercher, dans le détail, tous les travaux immédiatement réalisables par les demandeurs d'emploi, travaux qui de l'avis des acteurs locaux (habitants, notamment les demandeurs d'emploi, entreprises, institutions...), seraient très utiles à réaliser à court, moyen ou long terme.

Il est également nécessaire d'évaluer le nombre d'heures de travail correspondant. Il est en effet indispensable que le nombre d'heures total permette de proposer un emploi, à temps plein ou à temps partiel selon l'horaire choisi avec les intéressés, à l'ensemble des personnes durablement privées d'emploi. Cette pratique est résolument nouvelle et constitue une pierre d'angle de l'expérimentation. Elle est réalisée conjointement par le Comité Local et par les futurs dirigeants d'EBE. Elle implique un important travail de consultation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire concernés, clients potentiels des EBE ou promoteurs possibles de nouvelles activités permettant de développer l'emploi local. Si ce travail est plus intense au lancement de l'expérimentation, il ne s'arrête pas avec la création des EBE mais doit être entretenu sur le long terme, condition pour qu'en permanence de nouvelles opportunités d'activité garantissent le plein emploi de tous.

5.4 La création d'une ou plusieurs EBE (Entreprise à But d'Emplois)



Une ou plusieurs EBE participent à l'expérimentation. Elles embauchent les demandeurs d'emploi de longue durée et développent leurs activités sur le territoire. L'identification des travaux utiles réalisée de manière très opérationnelle permettra aux EBE de définir rapidement leur plan d'activité et d'organiser leurs travaux en fonction des ressources disponibles.

5.4.1 Missions de l'EBE

L'EBE a principalement trois missions qu'elle réalise en lien avec le Comité Local :

- organiser le recrutement en

CDI à temps choisi de tous les demandeurs d'emploi de longue durée qui lui sont présentés par le Comité Local et leur placement dans les emplois identifiés.

- prospecter de manière permanente les travaux et services utiles répondant aux qualifications des personnes recrutées et aux besoins non satisfaits du territoire. Cette mission essentielle demande un fort ancrage territorial et une coopération avec tous les acteurs (particuliers, collectivités et services publics, entreprises et autres organismes privés...) concernés par l'objectif de suppression du chômage de longue durée,

- assurer son équilibre économique avec les contraintes (recrutement en CDI, échelle des salaires limitée, bénéfices réinvestis dans l'entreprise) et les ressources qui lui sont propres.

5.4.2 Spécificités de l'EBE

Compte tenu des missions mentionnées précédemment, la gestion de l'EBE doit mettre l'accent sur les points suivants :

- les compétences et la motivation des salariés,
- la coopération entre les salariés,
- un encadrement dont l'accompagnement est axé sur l'acquisition des compétences,
- la valorisation des travaux utiles tant du point de vue du projet de territoire que des salariés,
- la coopération avec les acteurs socio-économiques du territoire.

5.4.3 Forme juridique de l'EBE

La forme juridique de l'EBE est libre dans le cadre du droit commun des entreprises et de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, mais dans tous les cas l'entreprise devra prévoir, par exemple dans ses statuts, des dispositions garantissant l'orientation spécifique de son activité vers la création d'emplois dans ce cadre expérimental.

5.4.4 Statut des salariés de l'EBE

Les salariés de l'EBE sont recrutés en CDI avec tous les droits qui s'y rattachent. Leur contrat de travail est soumis au droit commun et aux conventions collectives. Cela étant, ils sont considérés comme disponibles sur le marché du travail, c'est-à-dire ayant vocation, autant que possible, à évoluer vers un emploi en entreprise classique. A ce titre l'éventuelle recherche d'emploi se fait sur le temps de travail.

5.4.5 Financement de l'EBE.

Pour l'apport initial de capitaux (financement du fonds de roulement notamment) les EBE devront recourir aux financements ordinaires des entreprises (prêts, fonds éthique, finance citoyenne, fondations, fonds de dotation...).

Les charges d'exploitation seront couvertes par :

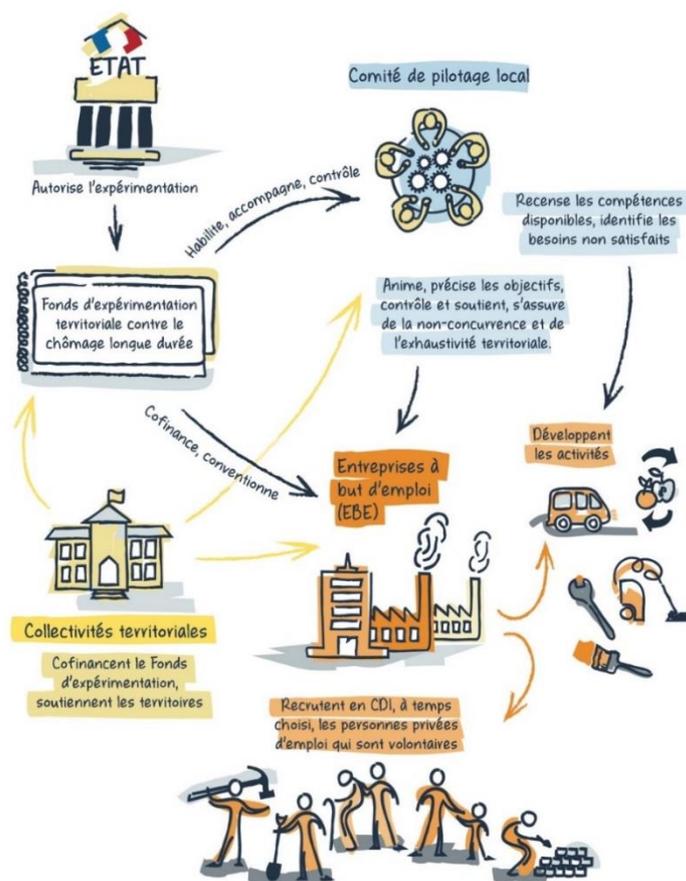
- le financement partiel des emplois par le fonds d'expérimentation territoriale,
- le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients.

5. Le pilotage de l'expérimentation

Le Comité Local devra rassembler les acteurs importants sur le territoire au regard de l'objectif : l'exhaustivité du recrutement des chômeurs de longue durée du territoire. - représentants des collectivités locales parties prenantes

- représentants des entreprises et des organisations de salariés
- dirigeant(s) des EBE.
- représentant de l'Etat, des collectivités territoriales, du Pôle Emploi et des composantes territoriales du service public de l'emploi,
- associations,
- demandeurs d'emploi,
- autres,

Le Comité Local définit, lors de son installation, sa gouvernance et ses méthodes de travail.



6. Programme de déploiement du projet

Le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée se déroule en trois étapes prévisibles :

1re étape, 2016 : 10 premiers territoires expérimentaux : Ces territoires ont pour mission centrale de préparer le nouveau mode de financement de l'emploi pour la 2e étape.

2e étape, début 2020 : extension de l'expérimentation à 40 nouveaux territoires et mobilisation des territoires volontaires (tel Bouffémont-Moisselles) pour entrer dans l'expérimentation et préparation de ces territoires en vue de l'extension.

3e étape : création par la loi d'un droit d'option : Les territoires expérimentaux apportent une expérience suffisante pour qu'un cahier des charges assez complet permette de promulguer une loi donnant un « droit d'option » à tout territoire qui serait en mesure de respecter ce cahier des charges.

7. La première phase d'expérimentation de 2016

Dans le cadre de la loi d'expérimentation territoriale 2016-231 du 29 février 2016, 10 territoires ont été sélectionnés en novembre 2016 par la ministre du Travail, Myriam El Khomri, pour se lancer dans l'expérimentation. Ruraux ou urbains, ils comptent tous entre 5 000 et 10 000 habitants et vont expérimenter la démarche pendant 5 ans.

Fin juin 2019, 810 personnes étaient déjà embauchées dans les entreprises à but d'emploi des 10 territoires. Depuis le début de l'expérimentation, ce sont plus de 800 emplois qui ont été créés.

Territoire de la Métropole européenne de Lille

Nord

Territoire de Colombelles

Calvados

**Territoire du Pays de
Colombey et du Sud Toullois**

Meurthe-et-Moselle

Territoire de Paris 13^e

Paris

**Territoire de Pipriac
et Saint-Ganton**

Ille-et-Vilaine

**Territoire de Loire,
Nièvre et Bertranges**

Nièvre

Territoire de Mauléon

Deux-Sèvres

**Territoire de
Villeurbanne-Saint-Jean**

Rhône

Territoire de Thiers

Puy-de-Dôme

Territoire de Jouques

Bouches-du-Rhône

Annexe 2 :

Fiches « Activité »
de Bouffémont -Moisselles

Fiche Activité

« Initiation à l'Agriculture Urbaine »

Objectif de l'activité : Apprendre à produire à grande échelle des fleurs, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et des produits maraichers à partir de parcelles tests de surfaces limitées.

Description de l'activité : L'apprentissage de la culture maraichère, de fleurs et de plantes à parfum, aromatique et médicinales (PPAM) s'inscrit dans un projet long terme de production à plus grande échelle. Les cultures de fleurs et de PPAM ont pour principale caractéristique d'être très consommatrices de main d'œuvre, pas nécessairement qualifiée ; elles présentent donc un réel intérêt pour le projet TZCLD. Durant cette phase d'initiation, la disparité des variétés prévaudra sur les volumes.

Quant à la culture maraichère, elle présente l'avantage de permettre une rétribution en nature des bénévoles, dans l'attente de la création de l'EBE.

La mise en œuvre de cette activité comprend les étapes suivantes :

- Identification de parcelles de surface limitée situées sur le territoire (y compris l'analyse de sols pour conformité de leur qualité) et signature de conventions de mise à disposition avec les propriétaires (publics ou privés)
- Acquisition de matériels (outillage, serres, abri,)
- Construction des planches de culture en sol ou surélevée
- Acquisition de semences et plants
- Construction de composteurs (réalisés à base de palettes récupérées) pour la production de compost.

Impacts attendus :

Impacts	Indicateurs
Initier une dynamique de projet autour d'une activité concrète	Nombre de participants à cette activité
Production gratuite de produits maraichers pour les chômeurs	Volume de produits maraichers
Former les chômeurs à la production maraichère et de PPAM	Evolution des volumes de production

Moyens pour réaliser l'activité :

- Les parcelles agricoles :
 - o Une 1ere parcelle de 600m2 environ, mise à disposition par la municipalité de Bouffémont, permet de démarrer l'activité.
 - o Plusieurs autres parcelles sur Bouffémont et Moisselles, de surface < à 1000m2, sont en cours de négociation.
 - o Une parcelle de 1 hectare à Bouffémont est en cours de négociation pour la production à grande échelle
- Moyens matériels :
 - o Les équipements de protection individuelle
 - o Le matériel lié à l'aménagement des parcelles (abri, clôtures, portail, récupérateurs d'eau,...)
 - o Le matériel lié aux activités de cultures maraichère, de fleurs et de PPAM (outillage, serre,...)

- Un camion benne pour le transport de matériels entre les différentes parcelles
- Les semis et les plants

- Moyens humains :
 - Des chômeurs longue durée volontaires et bénévoles
 - Un Service Civique en accompagnement des bénévoles
 - Une expertise technique assurée bénévolement par une exploitante agricole et par l'IAE Plaine de Vie

Public concerné : L'initiation à la production de cultures maraichère, de fleurs et de PPAM sera réalisée bénévolement par les chômeurs de longue durée et les produits récoltés seront consommés par ces mêmes chômeurs bénévoles.

Acteurs économiques du territoire concernés : A court terme, les produits issus de cette activité seront limités à la consommation des chômeurs bénévoles.

L'IAE Plaine de Vie de Ezanville vend actuellement des paniers maraichers sur Bouffémont (20 paniers / semaine). L'objectif est de ne pas pénaliser Plaine de Vie dans les volumes de paniers vendus sur Bouffémont mais de contribuer à long terme à les développer. Concernant les fleurs et les PPAM, Plaine de Vie n'est pas présent sur ces créneaux.

Budget (base annuelle) :

- Charges	
○ Salaires (indemnité Service Civique)	1400 €
○ Equipement - EPI	1300 €
○ Equipement – outillages cultures	4342 €
○ Equipement - aménagement parcelles	4468 €
○ Equipement – Semis/Plants	841 €
○ Un camion benne	30000€
- Recettes :	
○ Ventes	0 €
Besoins de financement :	42351 €

Fiche Activité

« Mobilité – Pedibus »

Objectif de l'activité : Faciliter l'accès des jeunes enfants de moins de 12 ans aux activités sportives et culturelles du territoire

Description de l'activité : Accompagnement des enfants entre 16h30 et 18h depuis activités périscolaires (3 sites : Maison de l'Enfance, Ecole du Trait d'Union, Ecole du Village) vers activités sportives et/ou culturelles (3 sites : Complexe sportif, Gymnase et centre Culturel) du territoire.

- Les lundis / mardis / jeudis / vendredis : 3 trajets depuis Maison Service Enfance / Ecole Trait d'Union / Ecole Village vers Complexe Sportif + Gymnase + Centre Culturel
- Les mercredis : rotations toutes les 30mn entre 16h et 18h à partir de la Maison Service Enfance, 1 vers Gymnase + Centre Sportif, 1 vers Centre Culturel.

Impacts attendus :

Impacts	Indicateurs
Soutenir l'emploi sur le territoire	Emplois supplémentaires (ETP)
Favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles	Evolution du nombre d'inscriptions aux activités sportives et culturelles

Moyens pour réaliser l'activité :

- Moyens matériels :
 - o Aucun
- Moyens humains :
 - o Accompagnement pedibus par des chômeurs de longue durée volontaires employés à temps partiel.
 - o Coordination par le responsable de projet TZCLD de Bouffémont-Moisselles.

Public concerné : Tous les enfants en scolaire élémentaire de la commune de Bouffémont (environ 500 enfants). En pratique, l'accompagnement des enfants recommande 12 enfants max pour 1 accompagnateur, ce qui plafonne la cible à 216 enfants. **Objectif cible : 20%, soit 43 enfants.**

Acteurs économiques du territoire concernés : Family Services + Tremplin Services ne proposent pas ce type de service.

Tarifs : Forfait à l'année (à faire financer éventuellement par un tiers) : 36 €/an

Budget (base annuelle) :

- Charges
 - o Salaires (3 accompagnateurs – 0,5 ETP + coordination) 9536 €
 - o Communication 500 €
- Recettes :
 - o Ventes prestations : 1548 €
- **Besoins de financement :** **8488 €**

Fiche Activité

« Mobilité – Transport personnes isolées »

Objectif de l'activité : Contribuer à la mobilité des personnes isolées du territoire.

Description de l'activité : le transport par véhicule de personnes isolées ou à faible revenus sur le territoire.

- Navettes entre la mairie de Moisselles et gare SNCF de Bouffémont-Moisselles tous les jours ouvrés de 6h30 à 9h et les soirs de 17h30 à 19h.
- Navettes entre gare SNCF et principaux établissements du territoire :
 - Pour Bouffémont : Jacques Arnaud, l'EPHAD du Mesnil (en dehors des horaires de navettes de bus).
 - Pour Moisselles : Hôpital Psychiatrique Roger Prevost (horaires à préciser)
- Transports individuels à la demande sur le territoire uniquement (en dehors des horaires de navette de bus ou durant le we)
- Transports individuels à la demande (en dehors des horaires de navette) pour les faibles revenus, sur la base d'une préconisation du CCAS.
- Transport de groupe à la demande (ex : Service Jeunesse, Service Périscolaire, Centre Social,)

Impacts attendus :

Impacts	Indicateurs
Soutenir l'emploi sur le territoire	Emplois supplémentaires (ETP)
Favoriser la mobilité des personnes isolées ou à faible revenu	Nombre de trajets réalisés.

Moyens pour réaliser l'activité :

- Moyens matériels :
 - Un véhicule 6 places donné par ADP (4eme trimestre 2019)
- Moyens humains :
 - Conduite véhicule par des chômeurs longue durée volontaires employés à temps partiel.
 - Coordination par le responsable de projet TZCLD de Bouffémont-Moisselles (1 ETP)

Public concerné : 1% de la population du territoire Bouffémont-Moisselles (estimée à 8000 personnes environ), **soit un objectif cible de 80 personnes.**

Acteurs économiques du territoire concernés : Les taxis sur le territoire (5 à Bouffémont et 2 à Moisselles) ont été contactés et ne voient pas d'objection au développement de cette activité si limitée au seul territoire. Family Services + Tremplin Services n'ont pas d'activité sur ce segment

Budget (base annuelle) :

- Charges
 - Salaires (chauffeurs + coordinateur) 51170 €
 - Véhicule (entretien/essence/assurance/dotation renouvellement) 21234 €
 - Frais communication 500 €
- Recettes :
 - Ventes prestations 48537 €
- **Besoins de financement : 24367 €**